



*Date de dépôt : 18 octobre 2022*

## **Rapport**

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Du travail pour les résidents genevois ! Aidons-les à se former !**

*Rapport de majorité de Youniss Mussa (page 3)*

*Rapport de minorité de Jean-Marie Voumard (page 12)*

## **Pétition (2138-A)**

### **Du travail pour les résidents genevois ! Aidons-les à se former !**

**Arrêtons de défavoriser les travailleuses et travailleurs habitant le canton de Genève !**

**Proposons aux habitants de notre canton des possibilités de formation continue adaptées !**

Constat : les habitants de notre canton peinent de plus en plus à trouver du travail, alors que, dans le même temps, l'Etat continue d'octroyer des faveurs en distribuant des permis de travail de type permis G à des personnes n'ayant aucun lien avec Genève. L'Etat va même jusqu'à subventionner des formations accélérées à des non-résidents du canton, alors que la plupart des femmes genevoises qui ont choisi d'interrompre leur vie professionnelle pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants ne bénéficient d'aucune mesure de formation leur permettant de réintégrer rapidement le marché du travail, une fois les enfants devenus plus autonomes. Ainsi, à moins de se replonger dans une formation qui s'étale sur 3 ans, rien n'est fait pour favoriser la population locale, dont une bonne partie se retrouve donc ainsi ostracisée. La situation actuelle, tout comme la hausse du nombre de travailleurs titulaires de permis G, semble ne susciter que de l'indifférence de la part de la classe politique, nonobstant les risques qui pèsent sur l'avenir de la population genevoise dans son ensemble.

Nous demandons :

- la mise en place de formations courtes (une année maximum) et diplômantes, en particulier pour les mères de famille qui ont interrompu leur vie professionnelle et qui souhaitent retrouver un emploi ;
- pour nos jeunes diplômés, une aide de l'Etat et de ses institutions pour leur confier un premier emploi dans l'année qui suit la fin de leurs études ;
- un renforcement des subventions en matière de formations ;
- un durcissement des conditions de délivrances des permis G, en tenant enfin compte des besoins réels de l'économie genevoise.

*N.B. 550 signatures*  
M. Thomas Zogg, c/o MCG  
Rue Camille-Martin 18  
1203 Genève

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de Youniss Mussa

La pétition 2138 a été traitée en deux séances par la commission des pétitions, les 13 juin et 5 septembre 2022 sous l'aimable présidence de M. Alexis Barbey.

En résumé, la première séance a été dévolue à l'audition des pétitionnaires, représentés par M. Thomas Zogg. La deuxième séance a été consacrée à une discussion concernant les suites à donner à la pétition, suivie du classement de celle-ci.

Après avoir auditionné le pétitionnaire, la majorité de la commission a constaté que la pétition ne respecte pas une unité de la matière. La présentation du pétitionnaire s'est avérée peu convaincante et confuse. Sans minimiser l'importance des thématiques abordées, telles que celles relatives à l'emploi et la formation, mais estimant important de respecter une certaine unité de la matière, la majorité de la commission a refusé le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2138 par 10 oui (3 PLR, 3 S, 2 Ve, 2 PDC) et 3 non (2 MCG, 1 UDC). A la suite d'une proposition de dépôt sur le bureau du Grand Conseil, la majorité de la commission s'est majoritairement positionnée en défaveur du dépôt par 10 non (3 PLR, 3 S, 2 Ve, 2 PDC) et 3 oui (2 MCG, 1 UDC). La pétition a dès lors été classée.

Nous remercions le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier, ainsi que M<sup>me</sup> Tina Rodriguez, secrétaire scientifique de commissions, pour leur accompagnement précieux et dévoué dans nos travaux.

### **Lundi 13 juin 2022 : audition des pétitionnaires - M. Thomas Zogg**

M. Zogg remercie la Commission pour cette audition et remarque que la pétition a été élaborée à la suite de la grève des femmes de 2019. Il observe à cet égard que toutes les mesures prises depuis n'ont pas amélioré la condition des femmes, notamment celle des femmes au chômage ou celles en manque de formation. Il estime que cet événement de 2019 a été largement détourné avec des amalgames entre le sexisme et le racisme par exemple, alors que les problèmes ne font qu'augmenter.

M. Zogg rappelle ensuite que Genève accueille 120 000 permis G qui représentent une concurrence directe à l'égard des femmes qui recherchent du travail. Il évoque ensuite les plaques fuchsia qui ont été posées en Ville de

Genève et qui honorent des femmes du passé en mentionnant qu'il ne considère pas ces éléments comme des améliorations pour le sort des femmes. Il montre ensuite une iconographie de Cléopâtre qui a tenu tête aux hommes les plus puissants de son temps, et une photographie de Marie Curie qui a été honorée par le prix Nobel. Il pense que ces personnalités démontrent la supériorité de la femme.

Une députée PLR intervient et déclare que la présentation s'éloigne largement du texte de la pétition.

M. Zogg rappelle que le travail à plein temps concerne surtout les hommes puisque seules 41% de femmes travaillent à plein temps. Il pense qu'il est nécessaire de créer des facilités pour atténuer ces discriminations.

M. Zogg observe ensuite que le travail frontalier a augmenté de 175% au cours des vingt dernières années, une tendance qui culminera à 260 000 frontaliers en 2040 si elle progresse à ce rythme. Il déclare que cette situation l'inquiète et qu'elle nuit à la cause des femmes. Il pense que la mise en place de formations courtes, en particulier pour les mères de famille qui ont interrompu leur vie professionnelle, serait souhaitable. Il évoque à cet égard une éventuelle formation de policier en une année et ajoute que l'Etat pourrait également confier un premier emploi aux jeunes diplômés qui sortent de l'université de Genève afin de limiter la concurrence que représentent les frontaliers. Il estime également qu'un renforcement des subventions en matière de formation est nécessaire. Il termine en déclarant qu'il serait nécessaire de durcir les conditions de délivrance des permis G.

Un député MCG remarque que dans un système démocratique, il est nécessaire d'écouter les arguments même si ces derniers déplaisent aux auditeurs. Il ne comprend pas les réactions de certains membres de la Commission. Il ajoute ne pas commenter, pour sa part, la décision des Verts qui interdisent de consommer de la viande. Il demande les raisons qui ont généré la présentation très compliquée qui vient d'être faite. Il estime par ailleurs que la finalité de la pétition est intéressante.

Le président demande si M. Zogg est en relation avec le MCG.

Le même député MCG répond que M. Zogg est le secrétaire parlementaire de son groupe. Il mentionne qu'il apprend l'existence de cette pétition maintenant.

M. Zogg s'excuse que certains commissaires aient été choqués par ses propos. Il répète que les mesures prises depuis 2019 en faveur des femmes n'ont pas atteint leur cible.

### *Questions des députés*

Un député PDC demande si la formation de policier en une année n'est pas précédée par un CFC qui justifie le délai très court de cette formation. Il demande ensuite si M. Zogg a pris contact avec les associations professionnelles du canton.

M. Zogg déclare ne pas être certain qu'un CFC de trois ans soit nécessaire préalablement à la formation de policier.

Un député MCG intervient et répond que c'est un brevet qui est nécessaire.

M. Zogg mentionne qu'il est anormal d'obliger une femme à suivre une formation de trois ans à son retour en emploi, comme c'est le cas pour les jeunes. Il signale ensuite que les enfants nés après le mois de septembre sont scolarisés à 5 ans et n'apprennent à la crèche que des éléments de psychomotricité. Or, il mentionne que les mères sont donc obligées de s'occuper de leur enfant jusqu'à cet âge compte tenu du nombre de places de crèche et du coût de ces dernières.

Un député PDC encourage M. Zogg à se rendre à la Cité des métiers afin de s'informer de tout ce qui existe en matière de validation des acquis, de formations courtes et des différents outils à disposition.

M. Zogg répond qu'une femme peut être qualifiée en un an dans son domaine d'activité.

Une députée Ve se demande si le taux de temps partiel évoqué par M. Zogg a été comparé avec les chiffres des autres cantons. Elle observe que ce taux de temps partiel semble en l'occurrence causé par les frontaliers selon les explications du pétitionnaire.

M. Zogg répond que cela n'a rien à voir mais il rappelle que les frontaliers représentent une concurrence directe pour l'ensemble des résidents, concurrence qui ne fait que s'amplifier. Il précise que les chiffres évoqués concernent l'ensemble de la Suisse. Il ajoute être choqué que personne ne tire la sonnette d'alarme et il craint que les frontaliers ne finissent par envahir la Suisse.

Un député S déclare être confus par la présentation et la pétition qui divergent l'une de l'autre. Il se demande ce qu'il faut comprendre par « mères de famille genevoises » dans la première invite. Il signale qu'une interruption de la vie professionnelle est souvent un choix forcé opéré par les femmes et il se demande s'il ne faudrait pas éviter que les femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper des enfants en complétant la politique de la petite enfance.

M. Zogg répond que le système actuel n'est pas adapté aux femmes. Il ajoute que la définition de la mère de famille genevoise est un concept assez évident.

Le même député S demande la raison du décalage entre la pétition et la présentation qui cible prioritairement le féminisme.

M. Zogg répond avoir tenté de mettre en lumière les plaintes de nombreuses femmes qui ne trouvent pas de solution professionnelle. Il répète que nombreuses sont les femmes qui sont bloquées par leur état de mère et il pense que cette situation n'est pas acceptable.

Le député S remarque que M. Zogg semble attribuer uniquement aux femmes ce rôle dédié aux enfants et il se demande s'il peut envisager que des hommes puissent faire un choix similaire. Il ajoute qu'il pourrait être intéressant de développer un système de crèche permettant aux parents de poursuivre leur vie professionnelle quel que soit leur sexe.

M. Zogg répond ne pas comprendre la logique du député. Il ajoute ne pas être intéressé par le débat concernant le temps partiel des hommes.

Un député EAG déclare être en faveur de l'augmentation des subventions dédiées à la formation. Il précise être prêt à signer un projet de loi immédiatement à ce propos. Il propose dès lors que le MCG et EAG signent un projet de ce type. Il observe ensuite être favorable au soutien qu'il faudrait apporter aux jeunes pour que ces derniers trouvent un premier emploi. Il mentionne être plus sceptique quant aux formations courtes proposées aux femmes et il estime que la Commission de l'économie pourrait se saisir du sujet. Il signale enfin que la quatrième invite qui évoque les frontaliers est l'argument sur lequel le MCG revient à chaque séance. Il indique, pour sa part, être opposé à un durcissement de l'octroi des permis G. Il déclare que cette pétition est un paquet ficelé de différents sujets rendant la pétition difficilement traitable et il estime qu'il serait préférable de proposer des objets plus ciblés.

M. Zogg répond que le but d'une pétition permet justement de revenir avec des propositions plus ciblées. Il regrette que le député EAG ne connaisse pas cette logique. Il observe ensuite que la préférence nationale à l'emploi semble être aux yeux du député une spécificité du MCG, mais il rappelle que cette préférence figure dans la Constitution fédérale, à son article 121.

Le même député EAG répond qu'il parle de la préférence cantonale. Il observe que M. Zogg ne répond qu'à son dernier argument et il répète que le mélange des genres que propose la pétition ne permet pas de la traiter.

Une députée S remarque que M. Zogg mentionne qu'il y a en définitive trop d'étrangers. Elle signale être avocate, venir de l'étranger et n'avoir pas pu travailler pendant cinq ans à son arrivée puisqu'il lui a fallu apprendre le

français. Elle précise s'être adressée à la Cité des métiers et avoir pu entamer une formation. Elle se demande de quelle profession nécessitant une formation d'une année parle M. Zogg.

M. Zogg remarque que la Croix-Rouge dispensait jadis une formation de six mois pour un coût de 3000 francs, formation à l'issue de laquelle les femmes ne parvenaient pas à trouver un emploi. Il répète que ce sont les femmes défavorisées qu'il évoque.

Une députée PLR peine à comprendre le contenu de la pétition et la présentation qui a été faite. Elle se demande si cette pétition a été signée en nom propre ou au nom du MCG.

M. Zogg répond que la pétition émane du MCG.

La même députée PLR évoque ensuite la deuxième invite et demande ce que signifie la proposition indiquant que l'Etat devrait soutenir les jeunes diplômés.

M. Zogg répond que de nombreuses entreprises fonctionnent avec le canton. Il mentionne que ce dernier pourrait aider les jeunes diplômés en leur offrant un premier emploi.

La même députée remarque que l'invite est contraignante.

Le président répond que le texte d'une pétition ne peut pas être modifié et il précise que cette invite est, comme l'a soulevé la députée PLR, contraignante.

Un député Ve se préoccupe de la dernière invite et demande si M. Zogg connaît l'apport financier que les frontaliers apportent à Genève. Elle se demande également s'il connaît le nombre de Genevois qui habitent en France voisine.

M. Zogg répond que ces Suisses n'ont pas de permis G. Il rappelle également que Genève procède à une rétrocession fiscale envers la France.

La même députée Ve observe qu'il y a 40 000 Suisses qui habitent en France et qui travaillent à Genève.

M. Zogg répète que cette dernière invite est la moins attaquable en vertu de la Constitution.

Un député S demande si M. Zogg aurait des propositions d'audition.

M. Zogg répond que l'office du travail pourrait être un interlocuteur pertinent. Il remercie alors l'ensemble de la Commission pour cette audition et pour l'accueil qui lui a été fait par le personnel du Grand Conseil.

### *Discussion interne*

Un député S déclare que cette présentation était confuse et peu commune. Il ne sait pas si les signataires de la pétition approuveraient cette présentation. Il pense toutefois qu'une audition de l'office cantonal de l'emploi est nécessaire avant d'aviser sur des auditions supplémentaires.

Une députée Ve propose également une audition de la Croix-Rouge ainsi que de F-Information et de Camarada.

Un député PLR déclare que le député EAG a expliqué très calmement que cette pétition va dans tous les sens. Il propose donc que la Commission écrive aux auteurs de la pétition afin qu'ils reviennent avec des sujets plus ciblés. Il craint que rentrer dans cette pétition entraîne un traitement de quatre mois.

Un député MCG signale que le MCG n'a pas été consulté pour la rédaction de cette pétition. Il ajoute que le fond de cette pétition illustre des problèmes intéressants. Il déclare qu'il ne peut pas cautionner l'agressivité permanente du pétitionnaire, Il estime qu'il faut séparer la présentation catastrophique et le fond de la pétition. Il ajoute être fier que Genève accueille des personnes venant de l'étranger et leur permette de s'exprimer. Il explique alors que la pétition vise à offrir des facilités aux personnes qui sont sorties du marché du travail pour leur permettre de retrouver un emploi et il observe que les femmes ne sont pas la seule population concernée. Il ne sait pas quelle est la marche à suivre la plus pertinente et il se demande s'il ne faudrait pas suspendre la pétition le temps que son groupe la réorganise. Il pense toutefois que des auditions seraient nécessaires.

Une députée PLR déclare qu'il n'est pas possible d'amender une pétition. Elle pense donc qu'il serait préférable de refuser cette pétition ou de proposer au MCG de revenir avec un nouveau texte.

Le président en prend note et mentionne que c'est effectivement une possibilité, le MCG pouvant proposer quatre pétitions différentes sur chacun des sujets abordés. Il ajoute que les auteurs peuvent également retirer leur pétition.

Un député PDC déclare que la pétition est un acte assez fort qui émet des idées en matière de formation. Il rappelle que l'OFPC est l'office compétent en la matière et il estime qu'il serait nécessaire d'auditionner son directeur avant de prendre une décision. Il signale que l'OFPC travaille étroitement avec l'office cantonal de l'emploi et les associations professionnelles.

Un député S déclare être disposé à laisser l'été au MCG afin que ce dernier décide ce qu'il souhaite faire avec cette pétition. Il pense que tout le monde en sortirait gagnant. Il rappelle ensuite que les auteurs des pétitions doivent assumer leur texte. Il mentionne que si la Commission devait procéder à des



auditions, l'OFPC serait évidemment nécessaire. Il signale encore qu'une faïtière regroupant les associations comme Camarada existe, soit C9FBA.

Un député EAG rappelle qu'une unité de matière est nécessaire dans le texte d'une pétition. Il ajoute que soutenir cette pétition reviendrait à soutenir quatre objets distincts et il ne voit aucun parti prêt à soutenir chacun de ces sujets. Il remarque que les auditions en lien avec chacun de ces sujets seront multiples car il ne voit pas pourquoi la Commission n'auditionnerait que sur une invite et pas sur les autres. Il pense que la seule solution est de déposer cette pétition.

Une députée PLR déclare qu'il n'est pas possible de lancer des auditions en imaginant que cette pétition puisse être retirée par ses auteurs. Elle estime également qu'il serait plus élégant de retirer cette pétition et de redéfinir le sujet.

Un député S pense qu'il serait malvenu qu'un employeur exerce des pressions sur l'un de ses employés. Il ajoute être choqué que la Commission puisse rejeter cette pétition sur pression d'un groupe. Il mentionne que M. Zogg est un démocrate et il estime que des auditions sont nécessaires, notamment le C9, le Conseil d'Etat et l'OFPC. Il imagine que cette pétition qui est bancale sera rejetée, quoi qu'il en soit.

Un député PDC pense que l'audition de l'OFPC permettrait de limiter les auditions sectorielles.

Le président mentionne que la Commission se décidera après que les commissaires MCG aient pris une décision et il déclare qu'il laisse à ces derniers le temps de la réflexion jusqu'à la rentrée parlementaire.

## **Lundi 5 septembre 2022 : discussions relatives à la pétition et votes**

### ***Discussions internes***

Le président rappelle que le MCG devait se décider durant la pause estivale sur le devenir de la pétition.

Un député MCG répond que le MCG a décidé de garder cette pétition puisque l'une des questions n'a pas obtenu de réponse, soit la raison pour laquelle le canton continue à engager des frontaliers dans les branches où le personnel genevois existe.

Un député S rappelle qu'il n'est pas possible de scinder une pétition.

Une députée PLR remarque que le texte de la pétition n'a pas changé.

Le même député MCG acquiesce.

Une députée PLR déclare qu'il est donc possible de voter immédiatement.

Une députée PDC mentionne prendre acte de la réponse du MCG. Elle pense qu'il est possible de prendre position sur cette pétition. Elle rappelle le flou de la présentation de cette pétition et elle déclare que son groupe la refusera.

Un député S déclare que les enjeux que cette pétition soulève sont intéressants. Il estime qu'il serait intéressant d'entendre la magistrate Anne Emery-Torracinta à ce propos.

Un député UDC répond que cette proposition fait sens.

Une députée PLR s'étonne de cette proposition puisque le groupe socialiste estimait qu'il allait refuser cette pétition.

Une députée PDC ajoute que le sujet implique également M<sup>me</sup> Fischer et elle ne voit pas pourquoi la Commission auditionnerait M<sup>me</sup> Emery-Torracinta uniquement. Elle pense qu'il faut classer cette pétition.

Une députée Ve déclare qu'il n'y a pas d'unité de la matière dans les invites et elle déclare qu'il n'est pas possible de soutenir la dernière invite, raison pour laquelle elle ne se lancera pas dans des auditions.

Le groupe S retire sa proposition d'audition.

Un député UDC remarque que le pétitionnaire était certes particulier, mais il mentionne qu'il n'en demeure pas moins qu'il est question d'une pétition citoyenne. Il ajoute que les éléments qui sont évoqués dans la pétition sont justes, le nombre de chômeurs ne faisant qu'augmenter, Il observe que son groupe soutiendra cette pétition qui lui semble justifiée.

Un député PDC rappelle que la Commission a demandé au MCG de reformuler les invites en raison des erreurs que la pétition abrite. Il précise que les questions des formations qualifiantes ou des subventions par exemple sont fallacieuses, et il pense qu'il est dès lors nécessaire de classer cette pétition.

Un député MCG rappelle qu'il n'est pas possible de supprimer une invite de pétition. Il ajoute que les signataires de cette pétition viennent de tous les milieux et il déclare qu'il soutiendra le renvoi de cette pétition.

Un député S mentionne que son groupe refusera la pétition qui ne saisit pas les enjeux de l'économie genevoise.

**Votes**

Le président passe au vote du renvoi de la P 2138 au Conseil d'Etat :

Oui : 3 (1 UDC, 2 MCG)  
Non : 10 (3 PLR, 2 PDC, 3 S, 2 Ve)  
Abstention : -

***Le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2138 est refusé.***

Un député MCG demande le dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Le président passe au vote du dépôt de la P 2138 :

Oui : 3 (1 UDC, 2 MCG)  
Non : 10 (3 PLR, 2 PDC, 3 S, 2 Ve)  
Abstention : -

***Le dépôt est refusé. La P 2138 est classée.***

*Date de dépôt : 17 octobre 2022*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de Jean-Marie Voumard**

Le sort réservé par la majorité de la commission à la pétition 2138 est révélateur de l'indifférence d'une bonne partie de la classe politique face à un contexte genevois qui tend à se détériorer, notamment sur la question de l'accessibilité à l'emploi de la population locale en général !

Plus particulièrement pour les nombreuses genevoises parmi les plus précaires, ou celles au chômage ou à l'Hospice général et désireuses de retourner en emploi, qui sont aujourd'hui laissées-pour-compte et non soutenues par des mesures concrètes dans leur revendication légitime.

Si par chance en Suisse, l'équité salariale entre femme et homme est déjà garantie par une loi fédérale (la loi sur l'égalité, LEg), il est à déplorer cependant qu'aucune loi ni aucune facilité ne permettent à l'heure actuelle aux femmes sans emploi de se réinsérer rapidement, par exemple, après avoir dû mettre en pause leur vie professionnelle pour élever leurs enfants, ou pour d'autres raisons. Les seules solutions existantes pour elles sont donc de faire des formations à mi-temps en 3 ou 4 ans, en plus de leur vie familiale et sans aucune garantie de retrouver un emploi après un tel investissement en temps, en argent et en énergie. Cette situation est indigne pour les femmes et ne fait que favoriser leur désinsertion professionnelle, tout en affectant leur bien-être. La solution pourrait se situer vers un abaissement de la durée de formation, ainsi que par une augmentation des soutiens financiers en période formatrice.

La pétition soutient également que si l'accès au marché genevois du travail semble de plus en plus difficile pour les résidents du canton, il est en revanche une catégorie de travailleurs pour laquelle un accès prioritaire semble avoir été mis en place, en matière d'emploi et de formation, à savoir les frontaliers permis G actifs à Genève. Le constat est sans appel : en 20 ans, leur nombre a plus que triplé, passant de près de 30 000 dans les années 2000, à 100 000 aujourd'hui. A ce rythme, nous devons donc nous attendre à dépasser le nombre des 260 000 frontaliers permis G présents dans le canton d'ici 2040.

Ce phénomène n'est évidemment pas sans conséquences sur le taux de chômage élevé systémique que l'on peut observer dans le canton de Genève,

tout en générant de l'instabilité sur le marché du travail, avec une concurrence exacerbée au niveau de chaque nouveau poste à pourvoir.

L'avenir du marché genevois du travail ne sera pas seulement concurrentiel, bientôt nous parlerons de « bataille pour l'emploi », au rythme où vont les choses, ce qui n'augure rien de bon pour notre jeunesse et notamment nos futurs diplômés. C'est pourquoi la pétition demande qu'une attention particulière soit également portée par l'Etat en faveur des jeunes qui sortent de formation, afin qu'ils puissent intégrer un premier emploi en lien avec leurs études, aux seins des nombreuses institutions étatiques du canton.

Rappelant les dispositions de l'article 121a de la Constitution fédérale de la Confédération Suisse, le pétitionnaire demandait finalement un durcissement en matière de délivrance de tout nouveau permis G, en posant une question subsidiaire à la commission, laquelle n'a malheureusement pas obtenu de réponse, à savoir : « quels sont véritablement les besoins réels de l'économie genevoise ? ».

La minorité regrette qu'en plus d'un accueil assez hostile en commission, cette pétition abordant pourtant des sujets d'importance primordiale pour Genève et sa population, notre mouvement ne peut que demander le renvoi de celle-ci au Conseil d'Etat !